



Guadeloupe/Guyane : 2,30 euros - France : 2,60 euros

N° 2001 DU 30/12/2021 — 2,20 €

ANTILLA

**L'interminable voyage
de la souffrance,
de la misère,
de la désespérance
de « nos ancêtres »
déportés aux travers
de l'immensité du
continent africain**

***Point de vue de :**

SYLVÈRE FARRAUDIERE

***Marie-Jeanne aux Anses-d'Arlets**

***Jean-Luc Mélanchon chez nous**

*** PRODUIRE LOCAL... ANDRÉ-JUDES**

CADASSE, DE PETIT COCOTIER.

■■■ Actualités- Antila 2001-30/12/2021

Jid : KREYOLAD 901

Anbians nwel pianm-pianm

Lendi bonmaten, tout moun té pè blokaj, mé sé té anbètéyaj té ka opozé moun woulé. Douvan tout estasion lésans, sé té latjé pou sa ki poko té ni gazolin.

Adjilbè di mwen : Vwazen mwen kouri fè latjé pou i té fè 10 éro lésans, i té pè bak-li pa plen rik-a-rak !

Délè nou ka mandé es nou ka kabéché tigout an péyi Matinik.

Té ni yonndé koté kanmiyon opozé moun woulé alez, pas koté Lanmanten, yo garé yonn an mitan lawout-la. Sé grev oben vakabonajri ?

Group sendika ka pousuiv diskision, yo ka bokanté épi dé « « asiré nou ka espéré yo ké trouvé an solision pou péyi-a pa viré blotjé.

Epi anbians lasimenn pasé-a, TELETHON té tibren anbafey, mé kanmenm magré lasitiasion, yo rivé trapé an bel lanmonné.

Dan menm balan-an « Transat Jacques Vabre » dit an ti-manniè tris. Pa té ni chanté nowel kon lé organizatè té prévwa. Mé tousa pou fè nou chonjé viryis-la bien la. Es fok nou ké pran labitid viv épi'y ? Man konnet yonndé ki alé pran twaziem doz-yo vitman présé. Dot ka mété mas-yo, pran vaksen, fè dité rimed razié épi kisasayésa.

Kom Adjilbè enmen fè lafet, misié di mwen bouch anba bra: Man konnet an boug ka fè distansiel san mas. Misié ka manjé bon zé, ek pwa. Lè i fè an ti-fion, pèsonn pa ka rété a mwens ki dé met ! ah ah ah !

Manmay menmsi anbians nwel-la tibren kouchal ek pianm-pianm, fok nou tjébé.

Jid

Bel poveb kréyol : « Dan ri kò, zié pléré mizè »

«J'habite un voyage de 1000 ans, j'habite une guerre de 300 ans...» (Aimé Césaire)

L'interminable voyage de la souffrance, de la misère, de la désespérance de «nos ancêtres» déportés aux travers de l'immensité du continent africain

Vous trouverez en page 16 & 17 une carte qui résume ou symbolise le voyage qu'a dû affronter la fondatrice de l'une des familles les plus dignes de notre pays (La famille Alikér) dont la trace de l'ancêtre PREMIÈRE, telle que racontée par un de ses descendants, Georges Alikér, ancien président de l'AGEM des années 60. Elle s'appelait Pélagie Alikér et fût retrouvée grâce aux efforts du Dr Pierre Alikér et l'on est sûr qu'elle naquit en OUGANDA, en plein coeur de cette Afrique des grands lacs, donc à l'opposé de la côte d'où partirent les bateaux, européens, et dont les bénéficiaires firent les richesses des villes des côtes européennes qui les avaient armés, et qui transportèrent les esclaves dans «nos» AMÉRIQUES...

La carte retrace les DEUX chemins possibles pour partir de l'Ouganda et arriver à Gorée...

Ces routes sont abominablement longues, sans doute une moyenne de 1000 Km, voire plus, comme pour Pélagie (environ 3000 Km à parcourir à pied...) et pour TOUS ceux ou celles qui eurent la corde au cou, les coups de triques aux fesses, les violences ou viols possibles à les parcourir dans des attellages où ils/elles étaient sans doute reliés à la barre au cou pour éviter les fuites, et des mois de souffrance eux aussi abominables.

À chacun de nos lecteurs d'apprécier ce que représenta ce parcours que TOUS eurent à subir...

HENRI PIED

EDITO de Gérard Dorwling-Carter

LA VANDALISATION DES MONUMENTS AUX MORTS: TOUS CREOLES SE SOUVIENT.

Nous avons appris à Tous Créoles que dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 décembre, les monuments aux morts de la ville du François et de Ducos ont été vandalisés.

Au François, le monument a été dégradé en pleine nuit. Les plaques citant les Franciscains qui se sont sacrifiés pendant les guerres ont été brisées. De même au monument aux morts de Ducos, devant l'église. Les raisons de ces deux destructions n'ont pas été formulées.

Ces monuments aux morts sont des ouvrages en souvenir des soldats morts à la guerre, érigés à la suite de la fin de la Première Guerre mondiale, où 1,4 millions de soldats ont été tués.

En 1945, les noms des soldats tués lors de la Seconde Guerre mondiale ont été ajoutés, puis ceux de la guerre d'Indochine en 1954 et de la guerre d'Algérie en 1962

épreuve douloureuse, sur certains monuments.

Plus de 60 millions de soldats ont pris part à cette Seconde guerre, environ 9 millions de personnes sont décédées et environ 8 millions sont devenues invalides.

Le deuil de la Grande Guerre avait fait que dans les années 1920-1925, quelque 35 000 monuments aux morts sont érigés.

Les pertes massives (en France, il y eut 1,4 million de morts et 3 millions de blessés sur 8 millions de mobilisés, pour une population de 40 millions d'habitants), justifiait que soient honorés ceux qui ont perdu la vie.

dans l'espérance que cette guerre serait la dernière (« la Der des Ders »), et que leur sacrifice serait utile ; les monuments rappellent ce sacrifice, jusque dans les colonies.

Les noms de 150 "poilus" martiniquais ont été inscrits sur les monuments aux morts de leur pays, à l'occasion du 11-Novembre 2006. Ces combattants avaient été oubliés par les familles ou l'administration, les derniers des 1 876 soldats français de la Martinique officiellement 'morts pour la France', sur les 8 788 partis se battre. Pour verser « l'impôt du sang ».

C'est Sabine Andrivon-Milton, qui a consacré sa thèse à la Martinique pendant la première guerre mondiale, qui a présenté à la Bibliothèque Schoelcher une exposition sur ce sujet.

Pour les oubliés retrouvés, au Vauclin, place Charles-de-Gaulle, une plaque de marbre comportant douze noms a été ajoutée sur le monument aux morts à côté de celle indiquant les 86 enfants de la commune

morts à la guerre, souvent volontaires pour s'associer au combat contre la « barbarie. » A cette occasion de nombreux Martiniquais ont pu s'approprier leur passé.

L'acte de ces personnes ignorantes nous permet d'évoquer l'engagement des 2500 Antillais entrés en "dissidence" pendant la Seconde Guerre mondiale pour rallier les Alliés qui avaient longtemps été oubliés.

Ils avaient, pour certains encore adolescents, quitté leur île, à bord de gommiers pour rejoindre Sainte-Lucie, Trinidad ou la Dominique, répondant à l'appel du Général de Gaulle pour s'engager dans les Forces françaises libres (FFL) et participer à la Bataille de Monte Cassino en Italie, ou débarquer le 15 août 1944 sur la plage de Cavalaire en Provence et prendre part aux combats pour la libération de la France, de Royan à Strasbourg.

Euzhan Palcy, réalisatrice martiniquaise, leur a rendu un vibrant hommage dans son film « Parcours de dissidents » à ces ultramarins qui ont grandement aidé la France à garder sa liberté en refusant le joug du régime de Vichy et en combattant le nazisme sur les fronts européens.

Léopold Sédar Senghor a pu écrire à propos des soldats africains, recrutés dans ses colonies par la France : « Sang ô sang noir de mes frères, vous tachez l'innocence de mes draps, vous êtes le sueur où baigne mon angoisse, vous êtes la souffrance qui enroue ma voix.

Non, vous n'êtes pas des morts gratuits. Vous êtes les témoins de l'Afrique immortelle, vous êtes les témoins du monde nouveau qui sera demain. »

Au cours de la Première Guerre mondiale, des centaines de milliers de soldats noirs se sont battus pour leur colonisateur et ont payé largement, eux aussi, le prix du sang. Près de 700 000 hommes sont venus des quatre coins de l'empire.

Les troupes coloniales sont engagées sur tous les fronts : La bataille dans les Ardennes, les batailles de Champagne de 1915, la bataille de la Somme en juillet 1916, la bataille du Chemin des Dames en avril 1917, la bataille de Saint-Mihiel en 1918.

La bataille des Dardanelles et l'expédition de Salonique en Orient, sont des batailles qui laisseront un très dur souvenir aux soldats. Beaucoup d'antillais y laisseront la vie.

C'est dire combien dérisoires et vides de sens sont ces actes de vandalisme de ces monuments aux morts. Sauf à nous avoir permis d'évoquer la mémoire de nos ancêtres, les plus braves et courageux de leur époque. Tous Créoles, jamais ne les oubliera.

BON A SAVOIR

La pilule anti-Covid de Pfizer autorisée aux Etats-Unis

Ce traitement, commercialisé sous le nom de Paxlovid, consiste en une combinaison de deux pilules prise deux fois par jour pendant cinq jours. Le Monde avec AFP Les antiviraux, tels que

le Paxlovid, agissent en diminuant la capacité d'un virus à se répliquer, freinant ainsi la maladie. PFIZER / REUTERS

C'est une étape importante dans la lutte contre la pandémie qui pourrait permettre à des millions de patients d'accéder à un traitement.

La pilule contre le Covid-19 du laboratoire Pfizer a été autorisée en urgence, mercredi 22 décembre, par l'Agence américaine des médicaments (FDA).

« Cette autorisation fournit

un nouvel outil pour combattre le Covid-19, à un moment crucial de la pandémie où émergent de nouveaux variants », s'est félicitée une responsable de la FDA, Patrizia Cavazzoni, citée par un communiqué.

Ce médicament antiviral pourra être administré aux patients à haut risque âgés de 12 ans et plus, précise la FDA.

Le traitement de Pfizer, commercialisé sous le nom de Paxlovid, consiste en une combinaison de deux pilules prise deux fois par jour pendant cinq jours, dès le diagnostic et dans les cinq jours après l'apparition des symptômes, ajoute la FDA

La pilule du laboratoire américain, dont le vaccin contre le Covid-19 est aussi autorisé aux Etats-Unis, permet

de réduire de près de 90 % les hospitalisations et décès chez les personnes à risque lorsqu'elle est prise dans les premiers jours après l'apparition des symptômes, selon des essais cliniques ayant porté sur plus de 2 200 personnes.

Aucun décès n'a été enregistré lors de ces essais parmi les patients ayant reçu le traitement.

Les participants étaient non vaccinés et présentaient un haut risque de développer un cas grave de Covid-19.

Pfizer a également annoncé que son traitement antiviral devrait rester efficace contre Omicron.



*125 commerces et services
à votre disposition.*

2000 places de parking.

Ouvert du :

*Lundi au Jeudi de 9 heures à 20h30
les Vendredis et Samedis de 9 heures à 21h*

Point de vue

SYLVÈRE FARRAUDIERE

«CHANGER LE NOM DU LYCÉE SCHOELCHER DE FORT-DE-FRANCE»

Sylvère FARRAUDIERE

Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de Martinique de 1988 à 1994.

Vive le Lycée Cyrille BISSETTE

Le Lycée Schoelcher, qui est en chantier, rouvrirait ses portes aux élèves, à la rentrée de janvier 2022. Mais, quel sera le nom de réouverture de l'établissement, compte tenu de l'importance du lycée historique de la Martinique et de la mise en cause spectaculaire par la jeunesse, de la surreprésentation de Victor Schoelcher dans l'espace public ; étant entendu que cette réflexion ne peut pas éluder l'action propre de l'élite compradore ? Sinon, cette action propre constituerait l'angle mort, le non-dit de notre histoire.

Il y a deux raisons majeures de renommer le Lycée Schoelcher

1. Victor Schoelcher est victime du schoelchérisme et des schœlcheristes.

Le schoelchérisme est cette idéologie par laquelle l'élite veut imposer à la population le culte déifiant qu'elle voue, elle-même, à Victor Schoelcher (1804-1893). Il a été contesté de la manière la plus nette, d'abord, par la relativisation du rôle joué par Victor Schoelcher dans la libération des nègres esclavagisés. Ceux-ci ont lutté jusqu'au dernier jour pour leur liberté, qui, de ce fait, ne leur a pas été octroyée par Victor

Schoelcher, à partir d'un décret. Pour autant la mise à bas des statues publiques à l'effigie de Victor Schoelcher à Fort-de-France et Schoelcher, le 22 mai 2020 ne signifie pas que la jeunesse martiniquaise rejette l'œuvre de ce grand homme, qui n'a cessé de lutter pour la dignité humaine et son élévation intellectuelle :

« Combattez le préjugé de couleur en toute occasion où vous le verriez paraître. C'est la grande plaie des Antilles françaises ; montrez ... tout le mal qu'il fait dans le présent, et tous les dangers dont il est gros pour l'avenir ; aussi longtemps qu'il subsistera, point de paix ni de bien-être pour la société coloniale (...) c'est l'hydre aux cent têtes (...) Pour mieux le combattre, continuez à demander des écoles, encore des écoles, toujours des écoles au nom de l'intérêt de tous, des grands comme des petits, des riches comme des pauvres. L'école est le berceau de l'égalité, mère de la concorde ; il ne doit pas y avoir un coin de l'île où l'enfant qui l'habite ne trouve pas à sa portée l'instruction gratuite, laïque et obligatoire [1]. »

La mise en lumière du lycée en 2022, est l'occasion donnée aux schoelchéristes de montrer la conformité de leurs œuvres d'adeptes avec ces exhortations de Victor Schoelcher. Ils ne le peuvent pas, car, ils ont fait tout le contraire. Le développement de l'enseignement primaire en général, et singulièrement des écoles rurales, a été freiné pendant un siècle sous leur gestion.

Ils se sont contenté d'enrichir le réseau d'écoles primaires congréganiste, laissé par les Frères de Ploërmel en 1881, et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny en 1884, en multipliant sur place le nombre des classes de bourg et en adjoignant progressivement des cours complémentaires mixtes aux écoles de garçons. Le

Pourquoi SERGE LETCHIMY ne changera pas le nom du Lycée Schoelcher

...
Et pourquoi il aura tort.
Un point de vue (dérangeant) de Henri PIED

C'est bien sûr un titre «provocateur». A l'époque ou Richard Loyant exerçait ses talents de journaliste à Antilla, il avait eu l'occasion d'itwer Mme Stella Pâme, laquelle a produit un livre « excellent » sur Cyrille Bissette. Reste à savoir si ce livre est toujours répertorié à la Bibliothèque «départementale»...Mais c'est surtout des articles « polémiques » de Guy Cabort-Masson (dans Antilla) et les échanges de ce dernier avec une historienne, conseillère municipale à F-de-F, qui «ouvrirent» (et fermèrent) le débat entre eux. Notons que M. Armand Nicolas, en pg 327 de son tome 1 de l'histoire de la Martinique a souligné, en des termes sans nulle ambiguïté « l'importance historique considérable » de Cyrille-Auguste Bissette.

Ceci dit, M. Gilbert Pago, dans les suites de la polémique déclenchée par Cabort, souligna l'hostilité d'Aimé Césaire au personnage de C-A Bissette; HOSTILITÉ qui du côté des césairistes ou césairiens «enterra» le malheureux Bissette du côté de ce parti et des admirateurs respectueux de Césaire. Pour mémoire, on doit ici rappeler que Feu Me Yoyo, raconta comment un jour à Fort-de-France, elle rencontra le «jeune Camille Darsières», lequel tout feu tout flamme, l'invita à venir assister avec lui à une conférence sur Bissette, qui était donnée au théâtre municipal.

On peut donc considérer le point de vue répercuté par M. Pago comme réel et représentant le dogme d'intangibilité promu par le « leader fondamental »

DE CE POINT DE VUE, comme de celui de beaucoup d'autres, il semble bien que le procès à charge contre Bissette n'est basé que sur **UN SEUL «crime»** celui d'avoir été élu sur un ticket où le député-adjoint était un béké, qui plus est, un des «**gros békés**» de l'époque... Pourtant Emile Désormeaux dans son livre sur l'histoire de sa famille, raconte excellemment comment Bissette fût accueilli par les «nègres» et autres serviteurs avec enthousiasme qui officiaient chez un de ses ancêtres, le Dr Gros-Désormeaux, lors d'une réunion électorale...Quoiqu'il en soit, le fait reste que la marque d'infamie, le mot n'est pas trop fort, qui fut imprimé sur le personnage Bissette, marque qui doublait les autres marques au fer rouge que lui avait fait subir le procureur de l'époque au nom de la «Justice» qu'il représentait et l'on peut dire, plus de 170 ans après, que celle que lui infligèrent et que continuent à lui infliger une partie des «Bien-pensants» martiniquais fût infiniment plus durable, plus brûlante, et plus irréversible, jusqu'à ce jour, que le fer rouge qui lui brûla une de ses épaules à l'issue de son procès...

Ceci dit, puisque crime il y a du compagnonnage d'un «député-adjoint» (Auguste-François Pecoul) , je mets au

défi tout l'aréopage politique ou intellectuel de notre pays qui se satisfait de ce compagnonnage pour «brûler» Cyrille-Auguste Bissette, donc je mets au défi tout ce monde de me désigner les députés-adjoints de tous nos derniers députés depuis 1945 ni même ceux de la dernière législature !!

Donc c'est un argument bidon !!

Mais il y a pire, car ce que l'on reproche ainsi à Bissette, comme marque irréversible d'infamie, ne s'est produit **QUE DEUX FOIS dans notre histoire** : L'ASSOCIATION du plus représentatif des «hommes de couleur-noire» (« noire » ?) au plus représentatif des «hommes de couleur-blanche» (hé, oui, c'est ça...)

JE DIS .

1ere fois >> **Bissette et Auguste-François Pecoul**

et la 2e fois ?...

et la 2e fois ?...

Vous n'avez pas trouvé ?
ça alors

Mais voyons messieurs les puristes c'est en 2001:

Césaire et Bernard Hayot et la plantation du fameux courbaril...

Amusant ? Terrifiant ?

Car si Bissette n'avait que 53 ans au moment de cette association, Aimé Césaire lui, avait 88 ans en 2001 ; il savait parfaitement la symbolique de son geste et **DONC** le sens du message qu'il adressait ainsi à tous les siens...

ÇA ALORS...

Henri PIED

■ ■ ■ Actualités- Antila 2001-30/12/2021

schéma classique de deux écoles centrales dans chaque bourg (une de garçons, l'autre de filles) a perduré, sauf pour les villes capitales (Saint-Pierre, avant sa destruction, puis Fort-de-France) et Saint-Esprit (à partir de 1935), où l'on comptait trois écoles et plus.

L'essentiel des écoles primaires se trouve donc dans les bourgs et la capitale. Les moyens publics nécessaires à la population rurale, largement majoritaire jusqu'en 1961, pour la scolarisation de ses enfants, sont inexistantes, dans la plupart des hameaux. La situation la plus favorable dans ce domaine, s'est produite en 1945. Cette année-là, les deux tiers des 180 quartiers éligibles à une école de hameau en sont dépourvus. De plus, on évalue à près d'un sur trois les enfants d'âge scolaire non scolarisés ou mal scolarisés du fait des longues distances à parcourir pour aller à l'école.

En plus de leur rareté, les écoles rurales dans ces régions, sont dépourvues des avantages caractéristiques du primaire, à savoir, la possibilité d'obtenir le certificat d'études primaires (CEP) avant 14 ans, de suivre les cours supérieurs et, surtout, les enseignements primaires supérieurs (EPS). Ces EPS pouvaient être spécialisées en écoles pratiques d'agriculture et d'industrie et permettre la formation professionnelle des jeunes ruraux. Le plus souvent, les familles ont dû financer elles-mêmes des écoles privées appelées lékolchatt ou lékoltablett, même si quelques-unes de ces écoles privées ont été subventionnées par le conseil général sous le nom de salle d'asile.

En 1936, le traitement accordé à une directrice de salle d'asile, qui accueille des enfants d'âge scolaire des mornes est 11 fois inférieur à celui d'une institutrice provisoire dans les écoles primaires des



bourgs, et 13 fois inférieur à l'allocation servie à un étudiant boursier de la colonie en France !

Si donc l'école primaire (celle du peuple) a été publique et gratuite dans les bourgs et la ville capitale, de même que dans certains hameaux, elle a été inexistante ou privée et payante, dans les campagnes, en général. C'est là, la marque la plus nette du développement séparé qui fut imposé aux fractions urbaine et rurale de la population en Martinique. Cette ségrégation, qui a duré plus d'un siècle, est la négation des idéaux démocratiques que les hommes politiques mulâtres et leurs alliés au pouvoir s'enorgueillissaient de promouvoir dans la colonie, au nom de la République.

2. Le Lycée Schoelcher a participé à l'exclusion de la majorité de la population.

Le lycée historique de la Martinique a été créé sous le nom de collège colonial de la Martinique par un arrêté local du 6 décembre 1880. Il est devenu lycée de la Martinique, le 2 mai 1881. Il a traversé le 20e siècle sous le nom de Lycée Victor Schoelcher, qu'il obtient par un décret du 1er avril 1903. C'est sous ce nom qu'il a été l'outil de ségrégation.

« Pourquoi donc avez-vous peur de l'instruction primaire, vous autres qui vous dites démocrates, radicaux ? N'avez-vous pas l'école communale ? Allez-y donc ! Ou si vous voulez de l'instruction secon-



daire, payez-la. Assez de bourses comme cela, Messieurs, je ne veux plus en donner. »

Celui qui parle ainsi est Albert Godissard, président du conseil général de la Martinique. Il s'adresse à ses collègues, conseillers généraux, tous issus de la bourgeoisie mulâtre ou blanche qui domine l'assemblée coloniale depuis 1871. Nous sommes en 1886. Il y a une différence fondamentale entre les deux ordres d'enseignement public dont parle le président. L'ordre du primaire (écoles et écoles primaires supérieures) a une organisation communale alors que l'ordre du secondaire (lycée pour les garçons, Pensionnat colonial pour les filles) dépend du créateur, ici, la colonie de la Martinique dirigée par le conseil général. Ces deux ordres d'enseignement sont étanches. On est dans l'un ; ou l'on est dans l'autre. L'enseignement public donné est gratuit dans l'ordre du primaire et payant dans le secondaire. La fréquentation du Petit lycée et du Petit pensionnat, au même titre que l'enseignement secondaire, est assujet-

tie au paiement d'une rétribution scolaire, dont le montant est fixé par le gouverneur, sur délibération du conseil général.

La bourgeoisie, en premier lieu, ses représentants, conseillers généraux, réclame de la colonie, que celle-ci paye la scolarité de ses enfants au Lycée Schoelcher et au Pensionnat colonial. Ce sont, pour elle, des établissements de proximité, soit à Saint-Pierre, avant 1902, soit à Fort-de-France, après. Aider les riches, suppose que la puissance publique, ici, le Conseil général de la Martinique, ait eu servi au moins le minimum de leurs droits aux pauvres. Ces derniers étaient formés, à ce moment-là, par la masse noire des descendants des derniers esclavagisés nègres, des Indiens et des Africains immigrés entre 1853 et 1884. Cette masse noire vivait dans les mornes, les hameaux, les bourgs et sur les habitations. Elle était la plus nombreuse, mais croulait sous le joug des maîtres-colons-blancs dans un servage aussi inhumain que l'esclavage.

La colère du président Albert

Godissard traduit parfaitement l'ampleur du déni de démocratie commis par la bourgeoisie mulâtre, contre ce peuple, à qui elle impose l'enseignement primaire communale, rare dans l'espace et vide de contenus, qu'elle rejette pour ses propres enfants. Pendant ce temps, sans aucune contrainte, la bourgeoisie crée pour ses propres enfants un circuit scolaire quasiment privé, allant de la maternelle à la licence d'enseignement, gratuit dès sa création, en s'appuyant sur le Lycée Schoelcher, le Pensionnat colonial et le jeu des bourses d'études, des remises et autres avantages financiers dont elle avait la totale maîtrise.

Les locaux définitifs du lycée Schoelcher sont livrés pour permettre son ouverture en janvier 1937, l'internat, en octobre 1938. Quant au pensionnat, devenu, entre temps, lycée de jeunes filles, il ne trouve ses bâtiments neufs à Bellevue, dans la banlieue de Fort-de-France, qu'à partir de 1961. Le petit lycée et le petit pensionnat destinés à recevoir les enfants relevant de la division primaire, des classes enfantines et maternelles du lycée et du pensionnat subirent les aléas de l'installation matérielle des deux établissements principaux, en ce qui concerne leurs locaux, mais en constituèrent, toujours, des éléments fortement structurés, pédagogiquement.

Le petit lycée, a presque toujours été dans les bâtiments du lycée Schoelcher, alors que le petit pensionnat formait l'école Emilie Fordant, mitoyenne du pensionnat colonial. Dans l'un et l'autre cas, ils sont censés servir d'école d'application pour les élèves-instituteurs des cours normaux.

Le 5 décembre 1946, Victor Sablé, député de la Martinique, propose aux conseillers généraux d'étendre la gratuité, aux classes

■■■ Actualités- Antila 2001-30/12/2021

enfantines du lycée, au motif que l'enseignement secondaire est devenu gratuit, du fait de l'ordonnance du 3 mars 1945, alors même que cette ordonnance supprimait les classes élémentaires des lycées, en France. La gratuité de l'enseignement secondaire, établie par la loi de finance du 16 avril 1930, supprimée sous le gouvernement de Vichy par la loi Carcopino du 15 août 1941, est rétablie, en réalité, par l'ordonnance du 28 janvier 1945.

Les classes primaires, enfantines et maternelles, privilèges de la bourgeoisie foyalaise ne disparaîtront du lycée Schœlcher, qu'à la rentrée de l'année scolaire 1962-1963. En revanche, les deux lycées ne perdent leurs classes de 1er cycle de la 6e à la 3e que très progressivement (de 1969 à 1977 pour le lycée Schœlcher, de 1963 à 1976 pour le lycée de Jeunes filles).

Ce système, qui a consisté à subventionner les riches, en laissant les pauvres à leur sort, a permis de former et perfectionner une élite intellectuelle, qui domina la société des Antilles françaises pendant tout le 20e siècle. Ce choix de l'élite mulâtre d'imposer le développement séparé, l'Apartheid tranquille, à cette masse populaire affaissée sous le poids de l'analphabétisme, de la misère économique, de l'exclusion sociale, du préjugé racial, de l'idéologie mulâtre, du schoelchérisme et de l'isolement politique, donne ses fruits aujourd'hui. Ils sont amers. Notre jeunesse nous interpelle à leur sujet. On ne peut pas laisser cet appel de la jeunesse sans réponse. >>>

Il y a deux raisons essentielles pour remplacer Victor Schoelcher par Cyrille Bisette.

1. Rendre justice à Cyrille Bisette.

Le réveil se produit en ce début du 21e siècle, à cause des progrès dans la démocratisation de l'instruction, qui touche désormais une grande partie des anciens exclus. Il est brutal. Les générations actuelles enfoncent des murs pour tendre la main aux décideurs. Elles n'acceptent plus la soumission de leurs aînés et le manifestent de différentes façons dont la remise en cause de la représentation mémorielle. La destruction des statues dont celles de Victor Schoelcher ne

peut pas être un épisode sans lendemain. Les jeunes, de mieux en mieux formés, de plus en plus talentueux, demandent, entre autres revendications, la libération de la conscience historique du peuple et un récit crédible et partagé de leur passé. Dans cette perspective, le changement du nom du lycée historique est l'occasion de se montrer sincèrement solidaire de leurs attentes, de marquer l'importance du poids de ce lycée dans la société martiniquaise, de souligner la radicalité du changement opéré dans la vision nouvelle de notre société et constituer un pas décisif vers la vérité et la justice, gages de l'unité. Il doit aussi donner le signal d'un basculement dans l'utilisation des moyens alloués à l'instruction du peuple et des jeunes. Et là, la stature de Cyrille Bisette apparaît comme la réponse idéale.

Mais, qui connaît Cyrille Bis-

sette, puisque son nom n'apparaît nulle part pour désigner une commune, une université, un lycée, un collège, une école, une rue, une place publique, une salle de mairie ? (ndlr01) Les seuls à connaître très bien Cyrille Bisette sont les schoelchéristes, puisqu'ils savent que Cyrille Bisette (1795-1858) est l'un des premiers, des plus ardents et des plus sincères militants de l'abolition de l'esclavage. Ils savent que si Schoelcher a rejoint cette cause et a eu des actes qui sont comparables et contemporains dans ce domaine à ceux de Cyrille Bisette, ces deux grands hommes se sont opposés violemment parce que leurs références intimes sont très différentes. Face au fils de grands négociants alsaciens, philanthrope, dilettante, se dresse un mulâtre martiniquais dont le combat exemplaire pour réclamer les droits des gens de couleur libres, le fit condamner aux galères après être marqué dans sa chair au fer rouge, selon la pratique cruelle réservée aux esclaves. Les schoelchéristes perpétuent le souvenir des divergences politiques qui ont opposé leur demi-dieu, Schoelcher, à ce contradicteur politique ; mais ils savent surtout, que la plus importante des divergences qu'ils entretiennent avec Cyrille Bisette, porte sur la place des mulâtres par rapport aux nègres et aux colons blancs dans la société martiniquaise. Les nègres n'existent que de façon transitoire pour les schoelchéristes. Ceux-ci mulâtrisent la population en lui imposant l'idéologie mulâtre, dont le trait dominant est le mythe du passage obligé par l'étape du métissage ethnique sur la route du progrès humain. L'idée de races biologiquement pures étant écartée, ils imposent le postulat selon lequel l'avenir de l'humanité est au métissage ethnique. Ce qui fait du sang-mêlé, le meilleur de l'homme, ici et maintenant, ce dont il doit tirer profit, même dans la transgression. En

clair, l'avance acquise par son groupe d'appartenance, tant dans le domaine économique que culturel ou relationnel, voire de la respectabilité sociale, est définitive (« bèd douvan bouwè dlo prop », en français : « premiers arrivés, premiers servis », que l'on peut entendre aussi : « premiers arrivés, premiers et seuls définitivement servis ». Dans cette logique, l'état de noir est transitoire. C'est un brouillon d'être humain, qu'il faut améliorer par le métissage. Quant au nègre, il a disparu en même temps que l'esclavage, qui n'aurait été que l'épisode africain de la société. Tout autre est la vision de Cyrille Bisette, qui, dans un souci d'ordre et de réconciliation, mena contre Victor Schoelcher, la campagne victorieuse des législatives de juin 1849, avec le béké Auguste François Pécoule. Les 2 gagnants siégèrent ensemble comme députés de la Martinique jusqu'au coup d'état du 2 décembre 1851. Les schoelchéristes, qui arrivent au pouvoir en 1871 font disparaître Bisette de l'espace public, pour y installer l'omniprésence de Victor Schoelcher. Ils ne lui pardonnent pas d'avoir battu Schœlcher en 1849. Ils rejettent sa vision politique, qui est fondée sur une vie publique ouverte et démocratique, parce qu'elle inclut la participation des anciens maîtres colons blancs, sans filtre. La vox populi se contente de répéter que les dirigeants sont quand même obligés de collaborer avec ces mêmes békés, mais qu'ils le font entre grands-gens, dans le secret des loges maçonniques et autres obédiences occultes.

2. Mettre notre histoire au cœur de notre récit partagé.

Cyrille Bisette qui a subi le supplice du marquage au fer rouge (14 janvier 1824), pour avoir défendu ses droits ; Cyrille Bisette, mulâtre

qui a tendu la main aux anciens maîtres, ses bourreaux, est sans discussion possible le symbole de la cohabitation tumultueuse entre les groupes humains qui ont donné l'essentiel de son caractère à la Martinique.

Cette nouvelle dénomination du lycée historique de la Martinique est signifiante de la volonté commune d'aller désormais vers une Martinique unie et ouverte, mais qui n'oublie pas ; parce qu'elle reconnaît que l'esclavage colonial qui a perduré en Martinique jusqu'en 1848 est le fait fondateur de la société martiniquaise et qu'à ce titre, il fait l'objet du devoir de mémoire de toute la communauté. Par cet acte, se construit le pont générationnel si nécessaire entre les privilégiés et les exclus de notre société ; celle-ci pourrait trouver-là, pour elle-même, les moyens de son propre déblocage.

Martiniquais apôtre de la liberté, Cyrille BISSETTE est le symbole de l'unité du peuple tout entier. Le sortir de l'oubli, le mettre dans la lumière est un pas décisif pour libérer la conscience historique des Martiniquais jeunes et adultes.

Avec Cyrille BISSETTE, osons faire un pas vers nous-mêmes.

Vive le Lycée Cyrille BISSETTE !

SYLVÈRE FARRAUDIERE

NOTES de L'AUTEUR

Pour mieux connaître Cyrille Bisette, lire Cyrille Bisette, Un martyr de la Liberté. Stella Pame. Editions Deormeaux, 1999.

Pour plus d'information sur l'histoire de l'école et du Lycée Schoelcher en Martinique, se rapporter aux

ouvrages :

L'écoleaux Antilles françaises. Lerendez-vousmanquédeladémocratie. SylvèreFarraudière. L'armattan, 2008.

Histoire de l'école en Martinique. Échec scolaire ou archaïsmes coloniaux. Sylvère Farraudière. L'armattan. 2021.

[1] Schœlcher (V), Lettre d'adhésion au journal Le Progrès (Guadeloupe), adressée à M. G. Sarlat, le 21 août 1880, Polémique coloniale, t. I, p.313. —(Fin des notes)

NOTES de HP

ndlr01: En fait, il y a une place Cyrille Bisette, à Schoelcher, au carrefour de la Clinique Sainte-Marie. Nommée par Alfred Almont Député-Maire de Schoelcher

ndlr02= Nos lecteurs savent combien M. Guy Cabort-Masson a établi avec la vigueur qu'on lui connaît le rôle de Bisette dans l'histoire de ce pays et, combien de son vivant, personne n'a tenté de constater son argumentation...

ndlr03 :: Ce point de vue de l'ancien inspecteur de l'Académie est très INJUSTE à l'égard de ceux de nos élus ou de nos «élites» qui ont agi entre 1848 et 1946 et ce avec des moyens dérisoires face à ceux d'aujourd'hui. Par exemple, le budget annuel de la seule CTM ajouté à celui de nos mairies, regroupement de communes, CCIM et toutes les autres structures dirigeantes, cumulé pour les seules 05 dernières années est probablement supérieur à celui que ceux de 1848 à 1946 ont eu à gérer durant ces 98 ans !

■ ■ ■ **Actualités- Antila 2001-30/12/2021**

Sainte-Lucie lance un “certificat national COVID-19”

Le ministère saint-lucien de la « Santé, du Bien-être et des Affaires des Séniors », en collaboration avec la “Division de la modernisation du secteur public”, a récemment lancé le programme de certificat de vaccination numérique COVID-19. Présentation.

Plus précisément, toutes les personnes entièrement vaccinées auront la possibilité de demander leur “certificat de vaccination numérique COVID-19” par le biais de la plateforme numérique gouvernementale de services intégrés ; une plateforme connue sous le nom de digiGov. Ce certificat de vaccination numérique COVID-19 délivré par digiGov, devient ainsi le certificat national officiel COVID-19 qui remplacera, à terme, la carte de vaccination COVID-19 imprimée et remise au moment de la vaccination. Un certificat numérique qui peut être stocké sur les appareils éponymes, tablettes et smartphones inclus. En outre, des dispositions sont également prises afin qu’entreprises et institutions puissent facilement vérifier l’authenticité de ce certificat de vaccination numérique COVID-19, « avec une plus grande sécurité et une meilleure protection de la vie privée ». Cela permettra, en effet, de vérifier le statut vaccinal COVID-19 des personnes quand elles voyagent ou accèdent à des établissements exigeant une preuve de vaccination. Ainsi le public saint-lucien pourra prochainement s’attendre à ce que les activités suivantes précèdent le lancement officiel de ce certificat numérique : spots télévisés, vidéos explicatives et annonces de service public, qui fourniront des instructions sur la manière d’accéder à ce certificat de vaccination numérique COVID-19 et de le vérifier sur le site DigiGov ; engagement des parties prenantes avec les secteurs public et privé ; interviews télévisées des « responsables clés » ; et conférence de presse marquant le lancement officiel du certificat numérique. Et le ministère concerné d’indiquer à la population se préparant au dit lancement, de se munir des pièces justificatives suivantes (en version électronique) afin de faciliter le processus de demande : à savoir une photo récente de format passeport, la carte personnelle de vaccination (recto et verso), la pièce d’identité utilisée au moment de la vaccination (recto et verso) ainsi qu’un téléphone portable et une adresse e-mail valides.



« Certaines traditions de longue date devront être considérablement réduites »

Les entreprises exigeant une preuve de vaccination de la part de leurs clients devront elles avoir accès à un « appareil intelligent » équipé d’un lecteur de « QR code » (téléchargeable sur n’importe quel « appareil intelligent ») ainsi qu’à internet. De plus amples informations sur les modalités d’accès et d’utilisation de ce certificat numérique seront fournies sur tous les canaux de communication du ministère saint-lucien de la Santé ; un ministère qui, en outre, remercie le grand public pour son « soutien continu », et qui dit veiller à ce que ces certificats de vaccination numérique COVID-19 soit délivrés dans des conditions « sûres et éthiques ». Le ministère de la Santé, du Bien-être et des Affaires des séniors continuera d’informer le public sur ce certificat, par ailleurs propriété du gouvernement saint-lucien. Par ailleurs le ministre concerné, Moses Jn Baptiste, a vivement recommandé à la population d’être encore plus vigilante en cette saison de fêtes, en raison de la menace du variant Omicron, et a exhorté, au nom du gouvernement saint-lucien, la responsabilité per-

sonnelle, familiale et communautaire, afin d'arrêter la propagation de la COVID-19. « Nous reconnaissons également que durant cette période difficile, certaines traditions de longue date devront être réduites, voire considérablement réduites », souligna Moses Jn Baptiste, par ailleurs député de la Circonscription de Vieux-Fort North, « ce qui continuera de provoquer le bouleversement des familles et de la communauté en général ». Un dernier propos relatif à des « protocoles sanitaires ajustés » consistant en des confinements quotidiens -

jusqu'au 14 janvier 2022 - et débutant à des heures variées (parfois dès 17 heures). Au 26 décembre dernier, 49.067 saint-lucien.ne.s avaient été entièrement vacciné.e.s, 6529 l'étaient partiellement et 3062 avaient reçu leur booster shot (troisième dose), pour une population totale de 184.872 habitant.e.s.

Mike Irasque, dont propos traduits de l'anglais
Photos : Moses Jn Baptiste, le ministre concerné ;
Certificat numérique.

BON A SAVOIR

Création du tableau de maladie professionnelle relatif au **cancer de la prostate en lien avec l'exposition professionnelle aux pesticides**

Par décret en date du 22 décembre 2021, un tableau de maladie professionnelle relatif au cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides a été créé au régime agricole. Il va permettre de compléter et de faciliter les possibilités d'accompagnement au bénéfice des travailleurs agricoles qui ont été exposés aux pesticides.

C'était une décision attendue, particulièrement aux Antilles. Ce tableau permettra l'indemnisation des anciens travailleurs agricoles exposés à la chlordécone pendant leur activité professionnelle, dès lors qu'ils rempliront les conditions du tableau.

Les personnes éligibles peuvent dès à présent se rapprocher de leurs caisses de sécurité sociale (caisses de MSA, caisses d'assurance-accidents agricole en Alsace-Moselle ou caisses générales de sécurité sociale en Outre-mer) pour déposer une demande d'indemnisation.

Aux Antilles, le plan chlordécone IV prévoit un dispositif d'accompagnement spécifique des personnes concernées pour qu'elles puissent effectuer les démarches auprès du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. Ce dispositif s'appuiera sur les associations présentes localement, dont notamment Phyto-Victimes et France Asso Santé Martinique, les centres communaux d'action sociale et les caisses générales de sécurité sociale.

Ce nouveau tableau est le fruit des travaux engagés depuis plusieurs mois par les membres de la commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (COSMAP) qui s'est unanimement prononcée, le 12 octobre dernier, en sa faveur sur la base des derniers avis scientifiques (avis de l'ANSES et expertise collective de l'INSERM).

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation salue la forte implication des membres de la COSMAP ainsi que l'atmosphère constructive et l'esprit de responsabilité qui ont régné tout au long des travaux de cette commission, permettant d'aboutir à cette décision, aux bénéfices des travailleurs agricoles.

Le gouvernement, au côté des partenaires sociaux du secteur agricole, poursuit les efforts, engagés depuis plusieurs années désormais, pour élargir le champ des réparations des préjudices subis par les victimes exposées professionnellement aux pesticides, avec la révision de tableaux existants au régime agricole et liées à l'exposition aux pesticides (maladie de Parkinson, lymphomes non hodgkinien notamment) et la création en 2020 du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

Ainsi, les travaux se poursuivent tant dans le cadre du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, pour indemniser certaines pathologies de l'enfant lorsqu'ils ont été exposés in utero du fait de l'activité professionnelle de leur parent, qu'au sein de la COSMAP pour examiner d'autres pathologies comme par exemple la bronchopneumopathie chronique obstructive, évoquée dans l'expertise collective de l'INSERM de 2021.

LE MIM

Une «rentrée» tres vivante aux Anses-d'Arlets

Ce reportage photo nous a été envoyé par notre ami Léandre Litampha.
Conclusion évidente : Le MIM est vivant, alerte et prêt aux combats nombreux qui s'annoncent...





L'interminable voyage de la souffrance, de la mort de la désespérance de « nos ancêtres » déportés travers de l'immensité du continent africain



la misère, portés aux

«Son» Point d'arrivée

«Son» Point de départ

ILES DES ANTILLES

L'Afrique a 8500 km du nord au Sud et 7560 Km de largeur du Cap Vert aux rives de la Somalie. En ligne droite, de l'Ouganda au Sénégal cela fait environ 6000 km. Et Ouganda/Cap de Bonne Espérance (Cf « Cap des tempêtes) environ 5000 Km en ligne droite. La distance entre la Martinique et le Senegal est de 4691 Km.

CONTINENT AFRICAIN

UGANDA

Ouganda, Kenya, Afrik Centrale, Région des Grands Lacs et du Rift... Un des berceaux de l'Humanité

possible partir Sahara. possible et éérance

Pointe sud de «notre» Afrique : Les 40eme «rugissant» pour ceux qui ont été déportés vers Zanzibar, à l'ouest...

Présidentielle 2022 : l'autonomie selon Jean-Luc Mélenchon

Retour sur le récent meeting du candidat de La France Insoumise (LFI) à la Ferme Perrine (au Lamentin), plus précisément sur certaines thématiques composant son discours. Avec une notable récurrence : la revendication d'une « autonomie », comme mot d'ordre commun... . Précisions.

Parmi les annonces de Jean-Luc Mélenchon ce jour-là figurait une volonté affichée faisant partie de L'avenir en commun (le programme de LFI pour l'imminente présidentielle), à savoir la « suppression » du ministère de l'agriculture, pour le remplacer par un ministère « de la production alimentaire ». Et l'orateur d'indiquer notamment que « nous ne permettrons pas qu'on fasse entrer sur notre territoire des productions agricoles moins chères, qui auront été produites parce qu'on aura augmenté la dose de pesticides

qu'on leur met dessus, parce qu'on aura diminué la paye des ouvriers qui auront cultivé et récolté. » Le candidat poursuit : « Donc il faudra, 1) développer la production locale, 2) interdire les entrées intempestives de tout ce qui empêche les productions locales de fonctionner. » Des décisions politiques dont la pleine efficacité est, à écouter Jean-Luc Mélenchon, néanmoins conditionnée à des changements (durables) de « nos » pratiques alimentaires, dans l'Hexagone et dans les dits « outremer ». Il s'agit là, en d'autres termes, d'un



appel clair à une nette diminution, sinon au refus par le plus grand nombre possible de la « malbouffe ». Puis Jean-Luc Mélenchon d'en venir au scandale de la pollution de notre péyi par le chlordécone. Et ses mortifères conséquences.

« La recherche des meurtriers, leur mise en cause judiciaire, est une des tâches qu'il faut accomplir... »

« Chlordécone partout, pour tout le monde, dans des conditions qui sont un scandale », affirmait-il tout de go, « et à maints égards un crime, puisque ceux qui ont permis que des années 70, où le chlordécone a été interdit aux USA, jusqu'aux années 90, où le chlordécone a été interdit sur le territoire de l'Hexagone, et jusqu'à 1993, où enfin, il a été interdit ici, des gens savaient que le chlordécone était dangereux et



meurtrier. » Jean-Luc Mélenchon d'avertir alors : « Et par conséquent, la recherche des meurtriers, leur mise en cause judiciaire, est une des tâches qu'il faut accomplir pour faire réfléchir tous les autres. Non, nous n'acceptons pas l'impunité ! ». Et les mots de l'orateur d'enjamber l'Atlantique. « Et attendez que l'Hexagone se réveille, quand il va s'apercevoir

que du glyphosate il y en a partout », assura-t-il, « que 73% des adultes, dans l'Hexagone, ont dans leur corps des traces de pesticides ; que 94% des enfants en ont dans leur corps. Et que sans aucun doute, comme cela a été signalé par plusieurs agences dans le monde – nonobstant les manigances des lobbies pour empêcher que cela se dise et se décide – il est absolument certain



que le produit est cancérigène, et que ça a à voir avec les "épidémies" de cancers que l'on observe, là-bas comme ici, comme par exemple le cancer de la prostate. Ces choses-là, l'Hexagone ne le sait pas encore. » A écouter Jean-Luc Mélenchon en effet, nombre de français.es de l'Hexagone seront, tôt ou tard, confrontés à une "bombe sanitaire" inhérente au « contact », prolongé et répété, avec nombre de pesticides. « Et il y a un mot que l'Hexagone ne connaît pas : ça s'appelle "métabolite" », poursuivit ainsi l'orateur, « la métabolite c'est quand les pesticides se décomposent ; ils fabriquent de nouveaux corps, qui sont aussi dangereux que le pesticide lui-même, mais qui ne sont pas répertoriés. Et sur huit métabolites qui ont été identifiés, trois seulement ont été retenus dans une liste comme "significatifs". Ce qui veut dire que les cinq autres, on ne les cherche même pas ; que dans les dernières enquêtes qui ont été faites on recherche les traces des pesticides dont certains sont déjà interdits depuis plusieurs années, mais que ceux qui continuent à être distribués ne sont pas dans les études qui sont faites. Ce qui veut dire que l'Hexagone est en train de s'empoisonner, et qu'il ne fait rien. Qu'il va attendre encore et encore, c'est-à-dire au moins jusqu'à ce que nous arrivions au pouvoir, parce que nous allons interdire tout ça. » Applaudissements de l'auditoire. Et Jean-Luc Mélenchon, plus avant dans son discours, d'aborder la question de l'autonomie.

« Vous n'êtes pas libres si les autres ne le sont pas. Voilà la vérité »

« L'autonomie est le mot-clé du projet politique auquel vous devez vous atteler. Que ce soit à la Martinique, ou que ce soit dans l'Hexagone », affirma le candidat. Une précision d'importance ;

nous y reviendrons. Puis Jean-Luc Mélenchon d'assimiler alors une « autonomie sanitaire » à la domiciliation, en Martinique, du « cursus » complet afin de devenir médecin. « Est-ce qu'on ne peut pas imaginer des professions intermédiaires, qui nous permettent d'avoir des gens qui montent au "front" de la protection sanitaire, avec un niveau de formation et qui le feront un temps, puis qui reviennent à la formation pendant que les autres prennent le relais, et ainsi de suite ? », s'interrogea le leader de LFI (de façon purement rhétorique), « ça s'appelle la planification. On ne peut pas changer le monde si on ne planifie pas. (...) Il faut organiser, planifier, penser, connaître, regarder de près les difficultés que chaque cas présente. Si l'autonomie sanitaire est un objectif, alors il faut s'en donner les moyens. (...) car si on avait cette belle école de médecine, qui vous prend les jeunes gens d'un bout à l'autre, hé bien vous verriez des jeunes gens arriver de Saint-Domingue, d'Haïti etc. » Une possible « autonomie sanitaire » du péyi qui, à écouter Jean-Luc Mélenchon, pourrait constituer un levier supplémentaire dans l'objectif d'une sécurité (sanitaire) la plus large possible. « Et ces jeunes gens seraient bienvenus pour apprendre, pour élever le niveau, parce que vous ne serez jamais en sécurité sanitaire si tous les autres peuvent continuer à crever de maladie(s), de faim, d'humiliation(s), d'oppression(s) », lança-t-il avec force, « vous n'êtes pas libres si les autres ne le sont pas. Voilà la vérité. » Applaudissements nourris. Puis, évoquant alors une « autonomie alimentaire » de la Martinique, l'orateur questionna l'auditoire : « Vous savez combien il faut prendre de la surface de la Martinique pour arriver à vous rendre autonomes en matière alimentaire ? 30% ? 50% du territoire ? Non, 2% des terres arables de la Martinique, si elles

étaient utilisées, sous la conduite de nos ingénieurs agronomes, d'une manière rationnelle (...). » Un candidat qui, mentionnant cette fois une « autonomie énergétique » du péyi, fit alors état du potentiel éponyme de nos rivières, et, partant, de la nécessaire construction et installation de machines et autres équipements hydroélectriques. Un « plan énergétique » global portée par LFI et qui, à écouter son leader, pourrait créer nombre d'emplois sous nos alizés et susciter bien des retours de martiniquais.es vers nos côtes. « Donc si vous adoptez mon plan, la principale question qui va se poser à vous c'est où trouver tous les gens pour faire tout ça ? Alors j'aime mieux vous dire qu'on arrêtera de voir partir 4000 jeunes par an », affirma Jean-Luc Mélenchon en effet. A suivre ?

« Je vous confie la tâche de représenter la France et de la faire vivre ici »

Mentionnant une importation, à l'écouter massive, de ce qui est alimentairement consommé dans l'Hexagone (« alors que la France est l'une des terres les plus riches du monde », regretta le candidat), celui-ci revint alors à ce qui apparaissait, toujours davantage, comme étant le "fil directeur" de son discours. « Vous prenez le problème par le bout que vous voulez, l'autonomie est un projet politique commun », assura-t-il en effet, « et personne ne pourra venir dire aux martiniquais "ah encore vous avec l'autonomie !", parce que c'est les martiniquais qui avaient raison : c'est l'autonomie qui est la clé de la liberté et de l'égalité. » Se libérer - tant que faire se peut ? - de la tutelle de puissances et autres sujétions (financières, ultralibérales, aliénées à un productivisme forcené et prédateur) : telle est, peut-être, l'autonomie selon Mélenchon. « Quelle tâche je vous confie si je suis Président de la



République ? », lança alors le prétendant à l'endroit des martiniquais.es, « je vous confie la tâche de représenter la France et de la faire vivre ici - vous, vos dirigeants, vos responsables, femmes et hommes - qui ont cette expérience et cette connais-

sance. Vous êtes une terre caribéenne, pas le hub de l'Europe. Vous vivez dans la Caraïbe. En "face" c'est le Venezuela, à "côté" c'est Cuba, Saint-Domingue, Haïti, etc. : c'est ça l'univers régional de la Martinique, dans lequel nous nous pouvons

apporter une contribution exemplaire. (...) On peut faire ici une "Université de la Mer", vous ne croyez pas ? ». La situation et l'« identité » (les guillemets sont importants) caribéenne de la Martinique, comme richesse et plus-value pour la puissance de la France dite continentale ? Cela en avait les accents. Puis l'orateur d'affirmer, peu après : « On est autonomes si la Martinique nous aide à être autonomes dans cette zone du monde. » Voilà qui est clairement exprimé.

« Ils passent leur temps à démoraliser tout le monde : "ça sert à rien, la gauche a perdu d'avance." Alors ce n'est même plus la peine de faire campagne... », conclut Jean-Luc Mélenchon, évoquant ici la forte et récurrente présence médiatique des sondages relatifs aux candidats de gauche pour cette présidentielle 2022. Des sondages qui, faut-il le rappeler, demeurent peu flatteurs pour les prétendants en question, en tout cas au moment de la rédaction de ces lignes. « C'est comme ça qu'on démoralise les gens, qu'on les pousse à se résigner », déplora l'orateur. Mais avant d'ajouter, dans le même souffle : « Ne vous résignez pas. Dix fois par jour, on va vous répéter que tout est perdu d'avance. Et moi je vous dis qu'on va y arriver. Parce qu'il y a un chemin. Et là où il y a un chemin, il y a une volonté ; là où il y a une volonté il y a un point de passage. Ils nous ôtent tout, jusqu'au dernier souffle, mais on va essayer le point de passage. Macron, Pécresse, Le Pen, Zemmour : déchouké, déchouké... Annou ay ! ». Et La Marseillaise de retentir.

Mike Irasque

Photos : Jean-Luc Mélenchon ; A la Ferme Perrine ; Au marché de Rivière-Pilote (MI et facebook).



PRODUIRE LOCAL...

ANDRÉ-JUDES CADASSE, DE PETIT COCOTIER

« LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE C'EST ÊTRE MAÎTRES DE NOS CHOIX ET MODES DE CULTURES »

Petit Cocotier : un nom à la notoriété grandissante en Martinique, notamment pour les paniers de produits agricoles proposés à une clientèle de plus en plus désireuse de saines saveurs. Mais que sait-on, plus précisément, de cette agro-ferme installée sur les flancs de la Pelée ? Que sait-on de la philosophie et fibre animant l'équipe de cette structure agricole ? Incarnant une quatrième génération d'agriculteurs (depuis son arrière-grand-père) André-Judes Cadasse est l'un des fondateurs de Petit Cocotier. Il partage ici sa vision - passionnée et passionnante - du travail « avec la terre ». Et celle de l'impérieuse nécessité d'une transition martiniquaise, la plus large possible, vers la diversification, l'agro-écologie et la production. Entretien conscient et militant.

« On travaille avec la terre, on la cultive mais on ne l'exploite pas », précise d'emblée André-Judes Cadasse, « des terres que personne ne voulait, éti yo pa té ka planté bannann, donc des terres historiquement épargnées par la chlordécone parce que leur situation géographique ne le permettait pas, et que ça n'a jamais été dans notre culture familiale. » Et de poursuivre : « Nous sommes héritiers, comme notre arrière-grand-père, du jardin créole ; en fait le site de Petit Cocotier est un grand jardin créole. Et nous martiniquais, antillais, caribéens, avons une forme d'agro-écologie tropicale parmi les plus abouties au monde car on a hérité de ce jardin créole. On a le savoir de quatre continents : l'agriculture et les façons de cultiver des amérindiens, des africains, des européens et des indiens. Un hotspot est un espace où la biodiversité est la plus concentrée au monde ; il y a 36 hotspots identifiés sur la planète et la Martinique en fait partie. Sur le site nous avons une terre très riche, des parcelles saines, nourries et enrichies. Et on n'utilise aucun intrant chimique. » Notre interlocuteur d'expliquer alors la philosophie culturelle à l'œuvre chez Petit Cocotier.

« Les systèmes cultureux que nous développons sont en accord et "dialogue" avec notre écosystème »

« On a toujours diversifié ce que nous cultivons et il y a toujours eu ce rapport à l'écosystème ; cette sorte de "communication" tripartite entre l'être humain, le végétal et l'animal. On travaille avec cet écosystème, qu'on veut préserver, et les systèmes cultureux que nous développons sont en accord et "dialogue" avec notre écosystème. Par exemple on crée des parcelles-refuges pour le colibri endémique de la Martinique, ou pour la petite grenouille volcanique qui n'existe que sur les flancs de la Pelée. D'ailleurs toutes nos parcelles sont des refuges, et cette grenouille nous aide car elle élimine les parasites. Nous sommes contre les cultures intensives, massives et non-intégrées à l'environnement. Par exemple notre champ multi-cultural de bananes - de la figue-pomme, de la frécinette - est entouré d'arbres, donc en cas de cyclone ou de très mauvais temps les arbres protègent le champ. Dans un tel environnement, varié et multi-cultural, ce petit colibri endémique se sent bien et pollinise. » Ces savoirs vous ont-ils été transmis par votre famille et vos



Andrei Judes Cadasse (MI)

proches ? Par l'observation et la pratique ? Par vos études ? « Nos voisins du monde rural nous ont aussi transmis », indique André-Judes, « et oui il y a eu de l'observation et expérimentation. Par exemple mon père et mon frère (Sébastien, ingénieur agronome, ndr) ont découvert que les moutons n'aimaient pas les herbes d'essence. Donc nos clôtures de champs comportent de la cannelle, du bois d'inde etc. ; à terme on aura des essences et les moutons ont moins tendance à s'échapper. Un autre exemple : un jour la force du vent a fait craquer un papayer, donc sa sève a coulé et on a vu tous les escargots s'agglutiner et rester là. Cette sève est comme une drogue pour les escargots, qui ne s'occupent plus des champs (sourire). On a découvert cela grâce à la nature ; ce qu'elle vous apprend est infini et plein de surprises : comment on aurait pu deviner ça ? (rires) ».

Pas moins de 40 à 60 typologies de vé-

gétaux sont cultivés sur les terres de Petit Cocotier, « mais on n'est pas au tiers de ce que la Martinique peut produire », souligne André-Judes aussitôt. « On fait nos cultures selon la saisonnalité, les jachères, le repos de la terre, pour 11 à 22 hectares de cultures, hors zones boisées - qu'on utilise en agroforesterie - et vergers. Mais nous ne sommes que quatre, donc c'est épuisant ; par conséquent il nous faut être stratégiques, bien sûr on fait appel à des saisonniers, mais aussi à des koudmen d'ami.e.s. » Nous reviendrons sur cette réalité. Peut-on parler de vraie relève pour l'agriculture martiniquaise ?, demandons-nous alors. « La relève devrait être assurée, des potentiels émergent », indique notre interlocuteur, « mais il y a toujours ce manque de respect pour la filière agricole, toujours traitée comme une filière "voie de garage" alors que c'est non seulement un beau métier mais un métier technique. Il faut donc remettre de

la noblesse dans ce métier d'agriculteur et d'agricultrice. » Et d'ajouter : « On essaie aussi de casser cette image ou idée de l'agriculteur comme étant quelqu'un ki ka soufè toutlajou-nen anba solèy-cho-a. On comprend cette "déviance symbolique" par rapport à l'esclavage et au travail dans les champs, mais on essaie d'être intelligents : nou pa ka fè tousa pou nou soufè. » Puis André-Judes de souligner : « Et vous savez, il y a des "générations d'or". Dans la classe où était mon frère, au Legta de Croix-Rivail, il y avait aussi Kora Bernabé, Waël Toto et Leïla Djiré (sourire). Donc tout n'est pas perdu. »

« On a une chance immense, qui est celle de travailler en famille, ensemble »

Ce « modèle économique » de paniers s'est-il vite imposé à l'équipe de Petit



■■■ Actualités- Antila 2001-30/12/2021

Cocotier ? Si Sébastien Cadasse s'est vite engagé dans l'agriculture, indique alors André-Judes, ce dernier s'est d'abord dirigé vers la logistique et le commerce. « L'addition jeune + agriculteur + choix de ne pas faire de monoculture = la galère en Martinique », souligne-t-il dans un sourire, « mais voyant que les gens étaient de plus en plus tournés vers les circuits courts j'ai quitté un CDI, on a créé une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), des gens de notre communauté du Carbet et du nord-carraïbe nous aidaient à la ferme et un jour, certains nous ont demandé tels et tels produits. On a d'abord organisé des marchés, mais certains voulaient des paniers et pas autre chose : ça a débuté comme ça et notre premier "point-relais" a été créé. » Cependant les deux frères se rendent vite compte qu'il faudra du soutien, car il faut tout faire : cueillette, récoltes, commercialisation, recherche de clients, etc. « Mais on a une chance immense, qui est celle de travailler en famille, ensemble », glisse André-Judes, qui évoque alors le « destin » quant à l'association de son meilleur ami dans l'entreprise. Issu également d'une quatrième génération mais dans le domaine culinaire, le meilleur ami d'André-Judes, vauclinois, a lui fait ses études dans le web-marketing. « Après huit ans passés en France il a tout quitté pour rentrer en Martinique, et on a créé le concept "de la fourche à la fourchette", du producteur au consommateur », explique le trentenaire, « donc les deux montagnes, la Pelée et celle du Vauclin, se sont rejointes (sourire). » Ainsi Petit Cocotier livre en « points-relais » - des dizaines, répartis dans tout le péyi - mais également à domicile, les clients établissant la composition de leurs paniers via le site internet de la structure (www.petit-cocotier.fr). Une équipe qui travaille aussi avec des restaurateurs qui « intè-

grent notre démarche et valorisent la chaîne de valeurs créées, dont le respect du producteur et de la filière. » Des mots d'André-Judes Cadasse, la structure de Petit Cocotier est bicéphale : une équipe agricole, renforcée par 2 à 3 saisonnières, et une équipe commerciale, composée de 3 personnes dont une cheffe de projet, ingénieure chimiste et ingénieure en stratégie commerciale, ainsi qu'une jeune femme de 18 ans. « Une personne de cet âge-là, qui a choisi cette voie et ces valeurs écologiques nous a rendus fiers parce qu'on est dans la transmission », souligne-t-il ravi, « la filière et notre organisation se féminisent. » Quant à l'équipe « élargie » gravitant autour de l'écosystème Petit Cocotier, il s'agit d'une vingtaine personnes fonctionnant en échanges de koudmen, en accompagnement(s) et aide(s) portés à d'autres agriculteurs, bref en véritable « économie solidaire ».

« En cas de blocage massif du péyi on ne pourra tenir qu'un mois - grand maximum - en fruits et légumes »

Que vous inspire l'association de ces deux mots : « souveraineté alimentaire » ? « C'est aussi le combat mais on en est très loin », assure André-Judes, « et on a vite compris que notre mission n'était pas simplement "de la fourche à la fourchette" mais qu'il fallait ouvrir une trace dans un chemin qui n'avait jamais été tracé. D'un point de vue économique, on est dans un système post-colonial où tout a été misé sur l'importation, où la "colonie" produit très peu. Et on est restés dans ce système-là. Tout est basé sur les monocultures, canne et banane, 85% des subventions vont à ces deux monocultures. Les trois-quarts de "nos" fruits et légumes sont importés - et certains

de ces produits constituent un danger sanitaire - or ce combat-là on ne pourra pas le gagner seuls mais en fédérant des gens qui veulent faire de l'agro-écologie tropicale, qui veulent être acteurs de cette transition-là. On a compris qu'il fallait qu'on soit non seulement de la fourche à la fourchette, mais aussi "du terreau au terroir". Si on veut que notre terroir rayonne un jour, il faut travailler ce terreau-là. C'est un long combat. » Notre interlocuteur de poursuivre : « Les trois-quarts des fruits et légumes disponibles en Martinique sont importés, soit 14.000 tonnes par an, la production représentant, elle, environ 1200 tonnes : vous voyez la marge qu'il reste. Notre problème en Martinique, c'est la production : on ne produit pas assez. En cas de blocage massif du péyi on ne pourra tenir qu'un mois - grand maximum - en fruits et légumes. C'est grave. La politique n'a pas été mise sur la diversification agricole. Par contre on a 6 ans - tranquille - de réserves de bananes. Dans la souveraineté alimentaire on peut contrôler la qualité de ce qu'on mange. On doit choisir un modèle d'agriculture intégré et respectueux des écosystèmes : bref une agro-écologie, pour qu'on mange des produits sains. La souveraineté alimentaire c'est ça : être maîtres de nos choix et modes de cultures ; c'est de l'autonomie alimentaire +++ ». »

« Vous voulez d'une production diversifiée ? C'est maintenant qu'il faut planter ; il y a urgence »

Et comment vont les affaires pour Petit Cocotier ? Le début de la réponse d'André-Judes Cadasse ne manque pas d'humour. « On a chiffré certains faits et il manque huit crises à la Martinique », lance-t-il dans un franc sourire, « durant le premier mois du premier confinement, en 2020, ça a été l'explo-



Une partie de l'équipe (DR)

sion : on est passés de huit à vingt personnes permanentes, et de 150-200 paniers par semaine à 900... . Donc il a fallu suivre : on a peu dormi, on a demandé à des ami.e.s de nous aider, etc. Et comme on fait partie du Village by CA (structure portée par le Crédit Agricole, ndr) on a relevé qu'on avait eu une rétention de clients de 10%. C'est-à-dire que 10% des gens ont continué à nous suivre après ce premier confinement - et il nous a été dit que 10% était un excellent résultat. Donc en fait il nous manque huit crises pour être bien (rires). » Mais Petit Cocotier est-il aidé financièrement ? « On a déposé nos dossiers, donc on verra », répond André-Judes, « sinon on a tout fait par nos propres moyens. Vous savez, mon frère a touché la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) après 5 ans d'attente et alors qu'il était à l'époque le président des JA (sourire). Et dans l'attente de percevoir cette DJA, vous n'avez pas le droit d'être salarié.e quelque part. Ce qui a découragé des porteurs de pro-

jet(s). »

Quelle est la prochaine étape que vous appelez de vos vœux pour Petit Cocotier et pour laquelle vous travaillez ? « Notre projet, "Terre Atoumo" (issu du Manifeste rédigé par l'équipe, ndr) dans son ensemble », répond André-Judes Cadasse, « c'est-à-dire les moyens de structurer, parce qu'il le faut, l'agro-écologie en Martinique. Et il faudrait former plus de monde, pour qu'on puisse produire beaucoup plus en Martinique. Et produire sainement. Sinon les 1500 restaurants répertoriés au péyi, ki mannyè nou ka livré yo ? Avec quoi ? Il faudrait planter des arbres tous les jours en Martinique, mais cela a un coût : chaque plant de verger c'est 25 à 30 euros, et sé pa an pyé sèlman ou ké planté. Vous savez, le fruit du mangoustan peut porter au bout de 22 ans. Donc si notre grand-père n'avait pas planté de mangoustans, on



Panier (DR)

n'en aurait pas. Vous voulez d'une production diversifiée en Martinique ? C'est maintenant qu'il faut planter ; il y a urgence. Il faut ouvrir cette "trace" de la diversification, de l'agro-écologie, il faut commencer. Mais on ne pourra pas le faire tout seuls. » Pawòl-la di.

Mike Irasque

Annonces Légales ANTILLA N° 2001 DU 30/12/2021

==Ajl03458.2001== Avis de constitution

Suivant un acte sous seing privé en date du 29 Novembre 2021, il a été constitué une société.

Dénomination : PL CONSULTING

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Habitation la Capoul Morne Vent – C/o P. LEOPOLD 97270 SAINT ESPRIT.

Objet : Conseil et assistance aux entreprises.

Durée : 99 ans.

Capital : 200 euros.

Président : Mr Pierre LEOPOLD.

Immatriculation : au RCS de Fort-de-France

==Ajl03458.2001==

=====

==Ajl03475.2001==

O COMPTOIR DES POTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 600 euros

14 rue Georges Eucharis - Zone Franche
Dillon - 97200 FORT DE FRANCE
830 664 371 R.C.S Fort-de-France

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une AG en date du 01/11/2021, les associés ont décidé la transformation de la société en Société à responsabilité limitée.

La dénomination de la société, son objet, son capital social, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Sous sa nouvelle forme de SARL, la société est dirigée pour une durée illimitée par ses 2 cogérantes, Madame Justine DELPUECH, née le 3 décembre 1992 à Avignon, de nationalité française, demeurant Résidence les bords de l'étang Bât I04, chemin de l'ermitage 97212 SAINT JOSEPH et Madame Camille DELPUECH, née le 21 novembre 1995 à Rillieux la Pape, de nationalité française, demeurant 2 quartier desmarinières 97220 TRINITE.

Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

==FINAJl03475.2000==

=====

==Ajl03476.2001==



Publicité
Vente d'un logement vacant HLM

En application de l'article L 443-11 du code de la

construction et de l'habitation, la Société Martiniquaise d'HLM met en vente un logement décrit ci-après :

-Résidence Ajoupa – Bâtiment Balata C
– Rez de chaussée – Porte 02

-Adresse : Quartier Mansarde Cata-
logne – 97231 Le Robert

-F3 de de 68 m² composé d'un séjour,
d'une cuisine fermée, de deux cham-
bres, d'une salle d'eau, d'un espace
buanderie et d'une loggia.



Le prix de vente est de 79 800 euros.

L'appartement est situé dans une copro-
priété de 157 lots, livrée en 1976.

Le montant annuel moyen des charges
de copropriété est de 857,72 euros.

Aucune procédure de copropriété en dif-
ficulté ou en état de carence n'est en
cours.

Pour toute demande d'informations ou
visite, merci de vous rapprocher de
Mme HORTH, disponible au
0696.33.22.04 ou par mail sur cette
adresse :
sandra.horth@optimhome.com

Pour être étudiée, l'offre d'achat devra
inclure :
-Le formulaire de demande d'accession
à la propriété complété et signé avec les
pièces justificatives



-L'offre d'achat complétée et signée
Ces documents sont téléchargeables
sur le site <http://www.smhlm.org/nos-missions/nos-clients/27-acheter-ou-louer>

La date limite de remise des dossiers
est fixée au **30 janvier 2022**



==FINAJL03476.2001==

=====

==AJL03477.2001==



Publicité
Vente d'un logement vacant HLM

En application de l'article L 443-11 du
code de la construction et de l'habita-
tion, la Société Martiniquaise d'HLM met
en vente un logement décrit ci-après :
-Résidence Les Paradisiens – Bâtiment
Colibri – 1^{er} étage – Porte 12
-Adresse : Quartier Chateauboeuf Est
-F3 d'environ 81,13 m² composé d'un
séjour, d'une cuisine, de deux cham-
bres, d'une salle d'eau, d'un WC in-
dépendant, d'une loggia habitable, d'un
cellier ainsi que d'un balcon



Le prix de vente est de **89 800 euros**.
L'appartement est situé dans une copro-
priété de 281 lots, livrée en 1981.
Le montant annuel moyen des charges
de copropriété est de 985 euros.
Aucune procédure de copropriété en dif-
ficulté ou en état de carence n'est en
cours.

Pour toute demande d'informations ou
visite, merci de vous rapprocher de
Mme Sandra HORTH au 0696 33 22 04
ou par mail :
Pour être étudiée, l'offre d'achat devra

Annonces Légales ANTILLA N° 2001 DU 30/12/2021

inclure :

-Le formulaire de demande d'accèsion à la propriété complété et signé avec les pièces justificatives



-L'offre d'achat complétée et signée
Ces documents sont téléchargeables sur le [site http://www.smhlm.org/nos-missions/nos-clients/27-acheter-ou-louer](http://www.smhlm.org/nos-missions/nos-clients/27-acheter-ou-louer)
La date limite de remise des dossiers est fixée au **30 janvier 2022**



==FINAJL03477.2001==
=====

==Ajl03479.2001==

Association Team Aktiv Girls
Chez Mme Sabrina FERDINAND Sable Blanc
97231 LE ROBERT
RCS de Fort de France n° 877842302

Le Conseil d'administration de l'Association Team Aktiv Girl, association loi 1901, dont le siège social est chez Mme Sabrina FERDINAND Sable Blanc au Robert, a pris la décision de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi 14 décembre 2021 à 18h00 EN NON PRÉSENTIEL en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées des personnes morales en raison de l'épidémie de covid-19. Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée Générale du 8/12/2020
- Approbation du rapport moral et d'activité
- Approbation du rapport financier
- Modification de l'article 13 des statuts : Conseil d'administration
- Modification de l'article 14 des statuts : Bureau – Alinéa Trésorier
- Modification du montant de la cotisation

·Questions diverses.

Les bulletins de vote ne pourront être pris en compte que s'ils sont reçus, au plus tard, 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire soit le 10 décembre 2020.

Présidente de la TEAM AKTIV GIRLS
FERDINAND Sabrina

==FINAJl03479.2001==
=====

==Ajl03480.2001==

MADICREA (société en liquidation)
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : c/o Astrid NABETI 231 Lot.
La Caraïbe 97222 CASE PILOTE
RCS FORT DE FRANCE n°823 657 713

Aux termes du PV de l'AG du 15/10/2021, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Madame Astrid NABETI et déchargé ce dernier de son mandat;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Fort-de-France. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Pour avis

==FINAJl03480.2001==
=====

==AJL03481.2001==

AVIS DE MODIFICATION
Dénomination : CHATELAINE SASU.
Forme : SASU.
Capital social : 27000 euros.
Siège social : 116 Boulevard
DE LA POINTE DES NEGRES,
97200 FORT-DE-FRANCE.
815090147 RCS de Fort de France.

Aux termes d'une décision en date du 11 octobre 2021, le président a décidé, à compter du 4 novembre 2021, de transférer le siège social à 39 RUE LE LA CLAIRIÈRE, 97200 Fort de France.

Mention sera portée au RCS de Fort de France.

==FINAJL03481.2001==
=====

==Ajl03461.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2021 il a été constitué une société.

Dénomination sociale : PRISME LOGISTIQUE
Siège social : 7 cité pomponne - 97211 Rivière Pilote
Forme juridique : SASU
Capital : 500 Euros
Objet social : Prestataire de service de mise en relation et organisation de missions de transport .
Présidente : Mme Mélissa MONROSE demeurant :

7 cité pomponne 97211 Rivière Pilote

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE France.

==AJL03461.2001==

=====



l'avis d'attribution concernant :

Travaux de charpente couverture tout type dans le patrimoine bâti et les équipements de la Collectivité Territoriale de Martinique.
Lot : 9 Secteur Sud 3 (2ème consultation)

==FINAJL03483.2001==

=====

==AJI03484.2001==

ANNONCE RECTIFICATIVE AJL03371.1995

Avis de constitution

Par acte SSP du 15/06/2021 il a été constitué une SASU **dénommé: FAITH AND GRACE**
Siège social: Résidence les Citronnelles Bat. A porte 5 ESC. 2 Fond Sinistrés 97200 Fort de France
Capital: 500 euros.

Objet: Distribution, Ventes en gros et en détails de produits alimentaires,épiceries,etc...

Président: Germain Nathalie Résidence les Citronnelles Bat. A porte 5 ESC. 2 Fond Sinistrés 97200 Fort de France.

Durée: 99ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE France

==FINAJL03484.2001==

=====

==Ajl03485.2001==

CAYWAN-CLU
Société civile immobilière
au capital de 1.500,00 euros
Siège social : Route de l'Union,
Didier, Rés. Ste Maxime
97200 FORT DE FRANCE
442 655 445 RCS FORT DE FRANCE

AVIS D'INSERTION

Par acte sous seing privé, en date, à Fort de France, du 15 janvier 2016, les associés, à l'unanimité, prenant acte de la démission de Madame Liliane GRATIANT, de ses fonctions de Gérant, décident de nommer en remplacement :

- Monsieur Gilles Philippe WAN-AJOUHU, né le 10 juin 1966, à FORT DE FRANCE et demeurant sis Rés. Sainte Maxime, Route de l'Union, Didier, 97200 FORT DE FRANCE.

En conséquence de ce qui précède, les associés, à

Annonces Légales ANTILLA 2001 du 30/12/2021

l'unanimité, décident de supprimer le nom de Madame Liliane GRATIANT des statuts et, ainsi, de supprimer l'article 51 des statuts.

Ancienne mention :

« ARTICLE 51 – Gérant - Nomination

Le premier gérant de la société est :

Madame GRATIANT Liliane, ci-dessus nommée, qualifiée et domiciliée, nommée pour une durée indéterminée.

Elle accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées. »

Pour insertion,

La Gérance

==FINAjl03485.2001==

=====

==Ajl03486.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 24/11/2021 par Maître FOUREZ Quentin, notaire à PONT-AU-DEMER (27500) - 1 Place Maréchal Gallieni, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MADIN' EXPERTISES

Objet social : Diagnostiques immobilier, expertise immobilière en valeur vénale, état es risques naturels, expertises en économie et efficacité énergétique des bâtiments.

Siège social : 101, Baie des Tourelles, 97200 FORT-DE-FRANCE

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

Président : Monsieur TINAUGUS JeanWilhem, demeurant 36, Rue des Manguiers, 97224 DUCOS

Directeur général : Monsieur CADROT François Patrick, demeurant 101, Baie des Tourelles, 97200 FORT-DE-FRANCE

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote

Chaque action donne droit à une voix.

Tous les actionnaires peuvent voter aux décisions collectives, que ce soit personnellement, à distance ou par l'intermédiaire d'un mandataire, quel que soit son nombre d'actions possédées, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles sur les actions possédées.

L'associé qui souhaite participer aux décisions collectives doit, toutefois, avoir préalablement inscrit en compte ses actions à son nom avant la date de la décision collective.

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables. La propriété des actions découle de leur inscription en compte individuel au nom de leur(s) titulaire(s) sur les registres que la Société tient au sein du siège social.

La transmission des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement, établi sur un formulaire agréé par la Société, signé par le cédant ou son mandataire. L'ordre de mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu par ordre chronologique, dénommé « registre des mouvements ». La Société doit procéder à l'inscription et au virement dès réception de l'ordre de mouvement et au plus tard dans les cinq jours qui suivent celle-ci.

Les bénéficiaires d'une mutation résultant d'une transmission d'actions doivent fournir à la Société tout document justifiant de leurs droits.

Jean Wilhem TINAUGUS

==FINAjl03486.2001==

=====

==Ajl03487.2001==

**« CAZA COUTURE SARL »
ESPACE EUREKA CONCEPT
QUARTIER MEDECIN
97215 RIVIERE SALEE**

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/10/2021 a été constituée, par acte sous seing privé, une Société à responsabilité limitée au capital de 4000 euros, 2000€ en nature et 2000€ en numéraire. Objet : création, conception et réalisation d'articles BIO et en fibres naturelles. Dénomination : « CAZA COUTURE » Durée : 99 ans. Gérant statutaire : Marine CAZABAT demeurant Habitation RIVIERE, 97290 LE MARIN. Siège Social : bureau 8, zone industrielle COCOTTE CANAL, 97224 DUCOS
Pour avis le Gérant,

==FINAjl03487.2001==

=====

==Ajl03488.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/12/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PHISO

Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre

Siège social : Quartier Vignette, Quartier Vignette, 97211 RIVIERE-PILOTE

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

Président : Monsieur PHISO Thierry, demeurant Quartier Vignette, Quartier Vignette, 97211 RIVIERE-PILOTE

Admission aux assemblées et droits de votes : pas nécessaire car associé unique

Clause d'agrément : pas nécessaire car associé unique.

Thierry PHISO

==FINAjl03488.2001==

=====

==Ajl03489.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06 décembre à Fort-de France.

Il a été constitué une société régie par les lois en vigueur et les statuts desquels il est extrait ce qui suit :

Dénomination :

EURL COMMIE DANS MA BULLE SPA

Forme juridique : EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)

Capital social : 5.000,00 €

Siège social : Petite Grenade Benguette 97280 LE VAUCLIN

Objet : Exploitation d'un centre de bien-être, soins esthétiques et modelages, spa, sauna et vente de produits liés à ces activités.

•Et, plus généralement, toutes opérations indus-

trielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans.

Gérant et associé unique de la société :

SARL LE DOMAINE DES BULLES, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 763 463, dont le siège social est situé à Petite Grenade Benguette – 97280 LE VAUCLIN,

Prise en la personne de son représentant légal.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France.

==FINAjl03489.2001==

=====

==Ajl03490.2001==

AVIS DE CONSTITUTION SCI JMD972

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : SCI JMD972

Siège social : 13 rue, Eugène Bernard Louis CHATEAUBOEUF – 97200 Fort-de-France

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans

Capital social : 500,00 Euros

Gérant : Jocelyne, Jeanne DEGRAS née le 12 mai 1968 à Fort-de-France. De nationalité française et demeurant 13 rue, Eugene Bernard Pierre Louis CHATEAUBOEUF – 97200 Fort-de-France.

Cession de parts sociales : les parts sociales sont cessibles sous conditions

Immatriculation : au RCS de FORT-DE-FRANCE

==FINAjl03490.2001==

=====

==Ajl03491.2001==

Augmentation du capital

**SCI MILANNE INVEST SCI
au capital de 385 000euros
C/o Mr Luc BEZAUDIN
Villa Soleiade Anse Mabouya
97228 Sainte-Luce
892842188 RCS Fort-de-France**

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 25/10/2021, les associés ont décidé une augmentation de capital de 160 000 euros apport en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes et la modification de l'article n° 7.2 des statuts en conséquence :

Ancienne mention

Capital : 385 000 euros

Nouvelle mention

Capital : 545 000 euros

RCS : Fort-de-France

Annonces Légales ANTILLA 2001 du 30/12/2021

Pour avis

=====

==FINAJl03491.2001==

=====

==Ajl03492.2001==

EURL EVELLA
Sarl Unipersonnelle
Au capital de 2.500€
3 Rue Joinville SAINT RPRIX
97215 RIVIERE SALEE
SIRET : 52898532800020 – NAF : 4776Z

Avis de modification

En AGE en date du 15/12/21, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/01/2022 le siège social qui était à
 3 RUE Joinville SAINT PRIX 97215 RIVIERE SALEE

à l'adresse suivante :

Quartier Régale Chez MME TALY-CLEM 97211 RIVIERE PILOTE

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

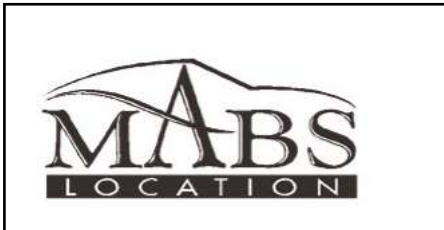
Pour avis et mention,
 Le gérant

=====

==FINAJl03492.2001==

=====

==Ajl03493.2001==



10 Zone de la laugier
97215 RIVIERE SALEE
SIRET : 811 226 711 00026

AVIS

Il a été tenu une assemblée générale extraordinaire et décidé de la modification de l'objet social de la société comme suit :

ANCIENNE MENTION :

* location de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers

* location de voitures avec chauffeur

NOUVELLE MENTION :

* location de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers

* location de voitures avec chauffeur

* Mécanique nautique : entretien et réparation embarcations nautiques

* autres commerces de détails spécialisés se rattachant avec l'activité

En conséquence, l'article 2 des statuts change à compter du 01/12/2021

Pour avis,
 le représentant légal

=====

==FINAJl03493.2001==

=====

==Ajl03494.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2021,

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée (SAS).

DENOMINATION SOCIALE : OTANTIK.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la production industrielle de plats élaborés et/ou cuisinés dans les technologies de pasteurisation, d'appertisation, de surgélation et de lyophilisation.

SIEGE SOCIAL : Centre d'Affaires Dillon Valmeinière, Eurydice bât D - 97200 Fort de France.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros divisés en 100 actions de 10 euros.

PRESIDENT : Mme Muriel Palandri, demeurant Anse Azérot 97230 Sainte Marie.

IMMATRICULATION : RCS de Fort-de-France

Pour avis
 Le Président

=====

==FINAJl03494.2001==

=====

==Ajl03495.2001==

NAÏMY

Société par Actions Simplifiée
au capital de €1.000
Siège social : Zone de Gros de La Jambette
97232 LE LAMENTIN
890 514 375 RCS FORT DE FRANCE

L'AGE du 01/12/21 a décidé d'étendre l'objet social de la société à compter du 1er juillet 2020 à :

La création d'objets de communication visuelle, notamment la création des éléments graphiques de sites internet ou d'applications mobiles».

Mention en sera faite au RCS de FDF

=====

==FINAJl03495.2001==

==Ajl03496.2001==

AVIS DE MODIFICATION

SAS LES VILLAS OCEANE

Ayant son siège social : Chapelle Villarson
 97231 LE ROBERT

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro 813 763 984,

Représentée par Monsieur Christian BOUTANT, Gérant et associé dûment habilité à l'effet les présentes.

Par AGE du 21 septembre 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société comme suit :

Le Capital social passe désormais de 2.000,00 € à 32.000,00 €, divisés en 3.200 actions de 10,00 € chacune.

=====

==FINAJl03496.2001==

=====

==Ajl03497.2001==

EURL DOMETILLE Appolinaire Faustin
Autre Bord 97250 Fonds Saint Denis
383 331 626 RCS Fort-de-France

Aux termes du procès-verbal en date du 8 décembre 2021,

Il a été pris acte d'ajouter à la gérance une nouvelle personne physique : Monsieur DOMETILLE Loïc Faustin demeurant Plateau Godinot 97221 LE CARBET

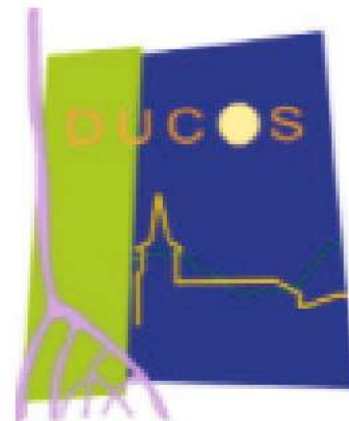
Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

=====

==FINAJl03497.2001==

=====

==Ajl03498.2001==



COMMUNE DE DUCOS

Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme

Par délibération du 04 novembre 2021, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal. Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population prévues à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle sera affichée pendant un mois au siège de la mairie et sera consultable dans ses locaux.

==FINAJl03498.2001==

=====

==Ajl03499.2001==

PARTS-SERVICES
Société à responsabilité limitée
Capital de 49.226 Euros
Siège social : 26, Rue de l'Abattoir
97232 LE LAMENTIN
RCS de Fort de France
sous le numéro 815 121 751

En date du 29 octobre 2021, la société ELECTRIC AUTO, société à responsabilité limitée au capital social de 52 594,91 Euros, dont le siège social est situé 26 Rue de l'Abattoir - 97232 LE LAMENTIN et immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro 380 592 501, associée unique de la société PARTS SERVICES a décidé la dissolution

Annonces Légales ANTILLA N° 2001 du 30/12/2021

sans liquidation de cette société conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de PARTS SERVICES à ELECTRIC AUTO.

Les créanciers peuvent former opposition de cette décision dans les 30 jours suivants cette décision au Greffe du Tribunal de commerce de Fort de France.

Mention RCS FORT DE FRANCE

==FINAJI03499.2001==

==Aji03508.2001==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHEZ NESTOR JR

Objet social : La fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables.

Siège social : 1, Lotissement LUCITO, 97223 LE DIAMANT. **Capital** : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS FORT-DE-FRANCE

Président : Monsieur JOILAN Jean-Noël, demeurant QUARTIER GALLOCHAT, 97217 LES ANSES D ARLET

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. ».

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société - Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de part. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de l'associé unique.

JOILAN Jean-Noël

==FINAJL03508.2001==

=====

==Aji03509.2001==

AVIS DE MODIFICATION LOCATIC

SARL au capital de 1 000 €

Siège social : c/o Sintorin

Immeuble Synergie

97232 LE LAMENTIN

RCS FORT-DE-FRANCE 878 157 544

L'AGE du 14/12/2021 a décidé de modifier l'objet social à compter du 14/12/2021.

Ancien objet social : l'acquisition et la construction, dans les départements d'outre-mer, de logements neufs exclusivement destinés à être loués nus à usage d'habitation principale dans le secteur du logement locatif intermédiaire aux conditions de durée, de loyer-plafond et de ressources des locataires telles que définies par le Code général des impôts.

Nouvel objet social : l'acquisition, la construction, l'administration, la cession et l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance de tous immeu-

bles bâtis ou non bâtis, propriété de la Société ou dont elle deviendrait propriétaire ultérieurement, par voie d'achat, échange, apport ou autrement ; leur gestion sous toutes ses formes en particulier la location saisonnière ou annuelle en meublé à titre professionnel ou non professionnel, avec ou sans service annexe ; l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux ; toutes formes d'investissement patrimonial, mobilier, immobilier ou financier, notamment l'achat revente d'immeubles.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS FORT-DE-FRANCE.

Le gérant

==Aji03509.2001==

=====

==Aji03511.2001==



AVIS DE DISSOLUTION

BASCOULARD SARL

au capital de 7622,45 €

Siège social :

C Lag Fabre Domergue,

Centre Dillon Valmenière,

97200 Fort-de-France

389 697 533 RCS de Fort-de-France

L'AGE du 15/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Bascoulard Michel, demeurant Ferme de monplaisir rue André Hache, 77660 Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

L'AGO du 28/02/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France.

Radiation du RCS de Fort-de-France

==finajl03511.2001==

=====

==Aji03512.2001==



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27 septembre 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUP'TR.N

Objet social : La réalisation de toutes opérations et

de toutes prestations de services susceptibles de contribuer directement ou indirectement au développement des activités de transports de marchandises.

Siège social : Micro - Centre Artisanal - Grande Anse - 97221 Le Carbet, Martinique.

Capital : 6 000,00 Euros.

Président : Monsieur Gérard PAPAYA, 1 Lot. Saint-James, 97250, Saint-Pierre, Martinique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Fort de France.

==FINAJI03512.2001==

=====

==Aji03513.2001==



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27 septembre 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CJS

Objet social : La réalisation de toutes opérations commerciales, d'achat et de vente de marchandises au détail, demi-gros et gros.

Siège social : 5, résidence le clos du verger - 24 chemin pelletier - 97232 Le Lamentin

Capital : 3 000,00 Euros.

Présidente : Madame Carine JOACHIM, 5, résidence le clos du verger - 24 chemin pelletier - 97232 Le Lamentin

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Fort de France.

==FINAJI03513.2001==

=====

==Aji03500.2001==

SNC CIDANTILLES.SGL

au capital de 100 €

Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde

97232 Le Lamentin

794 540 112 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==FINAJI03500.2001==

>>>>>>>

Annonces Légales ANTILLA N° 2001 DU 30/12/2021

==Ajl03501.2001==

SNC FIDES 3
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
814 769 956 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==Ajl03501.2001==

=====

==Ajl03502.2001==

SNC FIDES 6
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
814 770 020 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==Ajl03502.2001==

=====

==Ajl03503.2001==

SNC CIDANTILLES.TPA
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
792 678 724 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==ajl03503.2001==

=====

==Ajl03504.2001==

SNC FIDES 4
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
814 769 964 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==Ajl03504.2001==

=====

==Ajl03505.2001==

SNC FIDES 8
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
818 061 194 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==Ajl03505.2001==

=====

==Ajl03506.2001==

SNC FIDES 2
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
814 769 923 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==ajl03406.2001==

=====

==ajl03507.2001==

SNC FIDES 5
au capital de 100 €
Imm les Flamboyants, ZI La Lézarde
97232 Le Lamentin
814 769 980 R.C.S. de FDF

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 10/12/2021 a décidé la dis- solution anticipée de la société à compter du 10/12/2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur M. Olivier DORN, 8 route de l'Union 97200 FDF, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

==ajl03407.2001==

ANTILLA
VOUS
SOUHAITE
UNE
TRES
BONNE
ANNÉE
2022

NB: Notre prochain journal est prévu pour le 15 janvier 2022

L'îlot Vins
L'Art du Vin



VINS - CHAMPAGNES - SPIRITUEUX - EPICERIE FINE

3 Caves L'îlot Vins :

Ccial Carrefour Cluny : 0596 60 29 43

ZI Jambette : 0596 50 32 29

Im. La Frégate, Manhity au Lamentin : 0596 51 58 81

info@lilotvins.com - www.ilot-vins.fr